

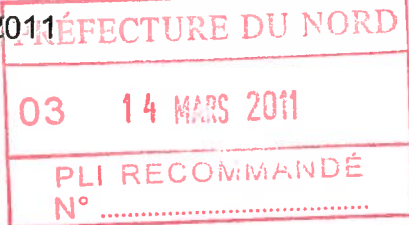
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège :
Hôtel de Lille Métropole
Communauté urbaine
1 rue du Ballon
59034 LILLE cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

Comité syndical du 3 février 2011



Délibération n°1-2011

Objet : PARTICIPATION FINANCIÈRE DES MEMBRES POUR L'ANNÉE 2011

Le jeudi trois février deux mille onze à seize heures, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Daniel JANSSENS, Vice-président.

Titulaires présents :

MM. BAERT, BAILLOT, BOCQUET, BOUREL, CAUDRON, DAVOINE, DEBREU, DELEBARRE, DURAND, ELEGEST, HENNO, JANSSENS, LEFEBVRE, MERTEN, MUTEZ, SEGARD, TIR, DEHAIS, GRAS, DESMAZIERES, DESPREZ, FOUTRY et RUANT

Suppléants votants :

Mme RUSQUART pour Mme AUBRY, M. DUQUENNE pour M. DUSAUSOY, M. PLUS pour M. GAUTHIER, M. CHARLET pour M. PAURON, M. HAYART pour Mme SCHARLY, M. HUCHETTE pour M. WOLFCARIUS, M. MELON pour M. MONNET

Secrétaire de séance : Luc FOUTRY

Convocation aux délégués du Comité syndical et affichage : 26 janvier 2011

Nombre de délégués en exercice : 57

Publiée le : 10 février 2011

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

Rapport de Madame la Présidente

A l'occasion du Débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la réunion du Comité syndical du 6 décembre 2010, il a été indiqué que 2011 sera une nouvelle année d'activité intense pour notre Syndicat mixte, avec la poursuite des travaux « classiques » liés à la mise en œuvre du schéma directeur actuel, et surtout avec l'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Schéma de cohérence territoriale et la poursuite de la concertation.

Le suivi de la mise en œuvre du schéma directeur se traduira en particulier par la participation de l'Agence de développement et d'urbanisme à un ensemble d'études techniques :

- sur les projets de grandes infrastructures routières et de transports collectifs
- sur l'optimisation de l'utilisation des emprises bien desservies par les transports en commun.

Les travaux de suivi concerneront également :

- les avis du Syndicat sur les PLU et, le cas échéant, les SCOT voisins
- la mise en œuvre et l'actualisation du Schéma régional d'aménagement et développement durable du territoire que l'Agence continuera à suivre pour le compte du Syndicat mixte. Elle participera notamment aux travaux initiés par le Conseil Régional sur les directives régionales d'aménagement concernant la trame verte et bleue et l'étalement urbain
- les réflexions sur l'encadrement des implantations commerciales dans le nouveau contexte juridique qui se met en place ; l'Agence continuera à suivre, de façon à éclairer le Syndicat mixte, les évolutions des textes concernant les procédures de création ou extension de surfaces commerciales.

Le travail d'observation et de suivi des consommations foncières sera poursuivi. L'Agence continuera à analyser l'évolution de la consommation foncière et de l'urbanisation. En 2011, elle poursuivra l'exploitation du travail de photo-interprétation réalisé en 2010 et effectuera des comparaisons avec les zonages réglementaires des PLU et des POS.

Le Syndicat mixte devra également suivre :

- les travaux de planification à l'échelle de l'aire métropolitaine et les premières réflexions sur les moyens d'assurer la cohérence de l'aménagement à grande échelle, en liaison avec les territoires riverains
- la mise en œuvre des schémas directeurs et des SCOT de l'aire métropolitaine, ainsi que la démarche « interSCOT » mise en place par quatre SCOT voisins (ceux du Grand Douaisis, de Lens-Liévin / Hénin-Carvin, de l'Artois et de l'Arrageois)
- la démarche lancée par l'Etat en vue de la mise en place d'un cadre de cohérence pour l'aménagement et les transports à l'échelle de l'aire métropolitaine de Lille.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

L'élaboration du **Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** du **SCOT** passera notamment par la poursuite et l'approfondissement des travaux concernant :

- l'étalement urbain et les moyens de le contenir
- la densité, le bilan de la « ville renouvelée », le potentiel d'urbanisation de la ville existante
- l'organisation spatiale de la métropole : le développement économique, les réflexions sur les parcs d'activités, le tertiaire, l'urbanisme commercial, les formes de l'habitat, etc.
- les déplacements et leurs liens avec l'urbanisation
- les alternatives à la route et notamment l'impact du canal Seine-Nord Europe et le report modal du trafic de l'autoroute A1
- la couverture numérique des territoires ; les parcs d'activités, le tertiaire, l'urbanisme commercial, etc.
- les équipements métropolitains
- les questions agricoles
- la trame verte et bleue, le paysage, les champs captants
- l'adaptation aux changements climatiques.

En outre, l'évaluation environnementale qui devra accompagner les futures étapes de l'élaboration du SCOT sera lancée.

Par ailleurs, le diagnostic du SCOT, réalisé en 2010, nécessitera une veille continue impliquant une actualisation des principaux indicateurs pertinents.

En lien avec ces travaux d'élaboration du SCOT, le Syndicat est engagé dans la préparation d'une **consultation internationale sur la Métropole en 2030**.

L'Agence sera l'outil technique du Syndicat mixte pour cette consultation « Lille Métropole 2030 » dont l'objectif est d'apporter un regard neuf, extérieur et expert pour enrichir l'élaboration du PADD.

Enfin, l'Agence animera des groupes de travail partenariaux qui accompagneront la démarche d'élaboration du PADD.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

La volonté de concertation sur le futur SCOT va se traduire par :

- la mise à jour continue du site internet du SCOT
- l'utilisation du site pour recueillir des avis et réactions
- la publication de nouveaux numéros « Métroscot »
- la présentation du diagnostic du SCOT :
 - aux élus de Lille Métropole Communauté urbaine dans le cadre des Comités de territoire, et aux élus des autres territoires de l'arrondissement
 - aux collectivités et structures hors arrondissement (Eurométropole, Aire métropolitaine de Lille, Syndicats de SCOT voisins,...) qui souhaiteront débattre de ce document
- la mise en place et l'accompagnement de l'exposition réalisée fin 2010 qui permettra de recueillir les réactions des élus et de la population.

L'Agence contribuera à l'organisation d'une manifestation permettant le débat autour des enjeux du SCOT et du PADD.

Enfin, parallèlement à ces travaux, l'Agence :

- poursuivra l'animation du groupe de travail mis en place avec Lille Métropole Communauté urbaine pour réfléchir en particulier aux liens entre SCOT et PLU
- organisera des « Conférences du SCOT » afin d'enrichir les débats avec élus, techniciens, Conseils de développement, etc.

Comme chaque année, les recettes de l'année 2010 correspondront aux participations des membres du Syndicat mixte.

Pour réaliser le programme de travail très ambitieux qui a été décrit, il apparaît nécessaire de relever les participations des membres du Syndicat de façon à équilibrer les dépenses externes dues à la consultation internationale.

Celles-ci ont été évaluées à 550.000 € HT (cinq cent cinquante mille euros), soit 657.800 € TTC (six cent cinquante sept mille huit cents euros) comme cela a été indiqué dans une précédente délibération.

Les participations des collectivités membres passeraient ainsi de 0,75 € par habitant à 1,30 € pour 2011, année exceptionnelle compte tenu de la consultation internationale sur le SCOT.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

Dans ces conditions, les participations des membres du Syndicat seraient les suivantes (sur la base des dernières données de population disponibles, celles de 2008) :

| Membres du Syndicat mixte du SCOT | Nombre d'habitants (1 ^{er} janvier 2008) | Participation : 1,30 € / habitant | Evolution 2010-2011 |
|------------------------------------|--|--------------------------------------|------------------------|
| Lille Métropole Communauté urbaine | 1.105.080 | 1.436.604,00 € | + 606.436,50€ |
| CC du Pays de Pévèle | 38.825 | 50.472,50 € | + 21.539,00€ |
| CC de la Haute-Deûle | 23.475 | 30.517,50 € | + 12.984,75€ |
| CC du Carembault | 11.789 | 15.325,70 € | + 6.524,45 € |
| CC du Sud Pévélois | 11.655 | 15.151,50 € | + 6.509,25 € |
| CC de Weppes | 5.623 | 7.309,90 € | + 3.139,90 € |
| Pont-à-Marcq | 2.476 | 3.218,80 € | + 1.421,80 € |
| TOTAL | 1.198.923 | 1.558.599,90 € | + 658.555,65€ |

Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité la participation des membres du Syndicat ainsi calculée, sur la base de 1,30 € par habitant.



Martine AUBRY
Présidente du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole